



COMITÉ DE CITOYENS DE LA ZONE SUD DE LA VOIE FERRÉE DE MALARTIC

Malartic, le 28 septembre 2016

Mme Lyse Landry

Directrice de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue

Objet : Projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic

Madame,

Le comité de citoyens tient tout d'abord à vous remercier de vous être déplacés afin de venir nous rencontrer le 22 septembre dernier à Malartic.

Tout au long de notre rencontre nous vous avons fait part de nos préoccupations concernant votre communiqué de presse que vous avez émis le 1^{er} septembre.

Vous nous avez confirmé que ce communiqué n'était pas dans votre intention de nuire à nos actions sur le terrain auprès des nombreux citoyens de la zone sud de Malartic qui sont toujours insatisfaits du « Guide de cohabitation » actuelle. Toutefois, force est de constater que les médias, la mine, la population et le milieu politique ont récupéré l'affirmation qui était contenu dans le titre de votre communiqué dans le but de l'utiliser à leurs avantages. Les dommages qui en ont découlés sont tangibles :

1. Les médias ont repris votre titre pour en faire leurs manchettes.
2. Les avocats de la compagnie affirment maintenant que la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue « appuie » le Guide de cohabitation comme l'une de ces justifications pour invoquer que les actions juridiques entreprises par les citoyens seraient non fondées.
3. La fracture sociale est plus prononcée que jamais sur le terrain et une partie des élus et de la population malarticoise affirment maintenant que puisque la Santé publique « appuie » le Guide de cohabitation, tous les citoyens devraient l'accepter, même ceux les plus durement affectés qui jugent que le Guide est toujours inadéquat.
4. Notre représentant qui fait des démarches politiques nous a rapporté que dans ses rencontres avec certains représentants des partis politiques, ceux-ci lui ont fait part que la santé publique « appuie » maintenant le Guide de cohabitation et que le débat est clos pour les citoyens les plus affectés.

Tel que nous en avons discuté lors de notre rencontre, de notre point de vue, nous avons eu l'impression que votre communiqué de 300 mots a défait (sans doute surtout à cause du titre), en l'espace de quelques jours, tout le travail sérieux que la Direction de santé publique fait à Malartic depuis plus deux ans pour documenter les problèmes de voisinage, les dérangements subits, la détresse psychologique observée chez plusieurs de nos concitoyens, etc.

La DSP et notre Comité de citoyens ont reconnu, lors cette rencontre que, oui, le Guide représentait une avancée par rapport à la version précédente présentée publiquement le 15 mai 2016. Cela étant, nous avons également constaté que la DSP n'était pas forcément au fait de tous les problèmes que comportait encore cette version du Guide de cohabitation annoncée le 1^{er} septembre, notamment concernant les modalités du programme de rachat de résidences. Par ailleurs, nous aurions apprécié que la DSP consulte les citoyens affectés par cette nouvelle version du Guide avant d'émettre son communiqué, comme la DSP avait l'habitude de le faire au cours des dernières années.

De notre côté, nous avons pris une dizaine de jours pour analyser en détail le Guide de cohabitation de 50 pages annoncé par la minière le 1^{er} septembre 2016. Nous avons également tenu une assemblée citoyenne le 12 septembre 2016 avec plus de 120 citoyens de la zone sud de Malartic pour constater, avec eux, plusieurs problèmes et lacunes majeures qui demeurent dans le Guide de cohabitation actuel. Nous avons d'ailleurs émis un communiqué de presse à ce sujet le 13 septembre 2016, communiqué que nous invitons la DSP à lire attentivement pour mieux comprendre les préoccupations de ces citoyens de la zone sud:

<https://comitecitoyenmalartic.org/2016/09/13/le-comite-de-citoyens-identifie-5-grandes-lacunes-dans-le-guide-de-cohabitation-de-la-mini%C3%A9re-canadien-malartic-et-propose-une-solution-globale-pour-la-suite/>.

Comme on vous l'a souligné lors de la rencontre du 22 septembre, l'un des problèmes majeurs du Guide de cohabitation réside dans les modalités d'application du programme de rachat de résidences. Au cours de la discussion, nous vous avons expliqué pourquoi et comment le programme de rachat offert actuellement par la minière était, en fait, « non applicable » pour beaucoup de citoyens de la zone sud de Malartic. Faut-il le rappeler : la valeur marchande moyenne des immeubles à Malartic est la plus faible de toute la MRC. Or, la plupart des citoyens de la zone sud de Malartic n'ont tout simplement pas les moyens de s'endetter davantage pour retrouver une maison de taille et de qualité semblable ailleurs à Malartic ou en région. Autrement dit, le programme de rachat de résidences, qui devait d'abord et avant tout servir à remplir un objectif de santé publique auprès des gens incapables de cohabiter avec la mine, est, dans les faits, inapplicable et injuste pour la vaste majorité des citoyens de la zone sud de Malartic qui, s'ils veulent y recourir, devront subir un autre préjudice pour le faire, soit celui de s'endetter ou de se reloger ailleurs dans un logis de taille ou de qualité moindre.

Lors de la rencontre, nous vous avons également souligné plusieurs autres barrières que contient le Guide de cohabitation et qui empêchent plusieurs citoyens d'y recourir (immeubles à logement, immeubles commerciaux avec propriétaires résidents, propriétaires non-résidents, immeubles évalués comme « non sécuritaires » ou « insalubres », etc.). Notre communiqué du 13 septembre souligne plusieurs de ces barrières.

Nous répétons la demande que nous faisons depuis le début et que la Direction de santé publique appuyait également sur le principe: il faut un programme de rachat de résidence qui sera accessible à tous les résidents et propriétaires de la zone sud, sans discrimination et sans exception, avec de justes compensations, afin de permettre à quiconque qui le souhaite, de se

relocaliser ailleurs à Malartic ou en région, et ce, sans s'endetter, et pour des raisons de santé, de bien-être et de qualité de vie en relation avec les dérangements de la mine.

La Direction de santé publique reconnaît depuis le début qu'il est important que la démarche proposée par la minière soit « fonctionnelle » et obtienne l'adhésion des citoyens « les plus impactés » par le projet existant. Nous estimons représenter une partie significative de cette population.

Nous sommes heureux que vous ayez pris le temps de nous écouter le 22 septembre dernier. Nous avons également été heureux d'entendre certains de vos représentants affirmer qu'ils étaient d'accord avec ces principes que vous défendez depuis le début, et que cela n'a pas changé. Nous avons également bien noté que le titre de votre communiqué posait problème et que certaines affirmations auraient dû être nuancées ou expliquées davantage, notamment concernant le fait que certaines normes ne garantissent pas forcément la protection du bien-être et de qualité de vie des citoyens impactés (ex : les dérangements fréquents qu'occasionne la poussière qui tombe sur nos propriétés et nos biens, malgré le respect des normes).

Cela étant dit, rien de nos échanges ne peut changer quoi que ce soit à la perception que les médias, la population, les décideurs publics et la minière ont eu de votre communiqué de presse le 1^{er} septembre 2016, que l'on peut qualifier de dévastateur pour plusieurs citoyens.

Somme toute, nous anticipons à tout le moins, de votre part, une mise au point écrite sur votre communiqué de presse du 1^{er} septembre dernier, notamment suite aux problématiques que nous vous avons exposées lors de notre rencontre et dans la présente.

Une saine collaboration s'était établie entre la Direction de santé publique et le Comité de citoyens la zone sud de la voie ferrée de Malartic au cours des dernières années. En souhaitant que cette relation demeure pour l'avenir.

Nous demeurons disponibles pour échanger davantage ou répondre à vos questions,

Veillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

Le Comité de Citoyens de la Zone Sud de la voie Ferrée de Malartic : Lise Therrien, Hélène Mazur Daigle, Priscille Trudel, Éric Caron, Normand Petit, Pierre Laliberté et Guy Morrissette,
<https://comitecitoyenmalartic.org>, pour nous joindre : cczsm@hotmail.com

P.J. – Communiqué de presse du Comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic,
13 septembre 2016